

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A-16 - #01

M E R C R E D I 3 1 A O Û T 2 0 1 6

1 5 H 3 0 C A F É É T U D I A N T L ' E X O D E

ORDRE D U J O U R

0.0 Procédures

Dorian Desjardins-Leclerc demande l'ouverture de l'assemblée.

Rachël Frenette appuie.

Adoptée à l'unanimité.

0.1 Praesidium

Dorian Desjardins-Leclerc propose Carl Gosselin comme praesidium et Yohann Demers-Gingras comme secrétaire.

Rachël Frenette appuie.

Adoptée à l'unanimité.

0.2 Procès-verbaux (adoption) : Éloïse Rivard propose des procès-verbaux en bloc.

Rachël Frenette appuie.

Adoptée à l'unanimité.

0.2.1 H16-02: 09 mars 2016 – PAS DE QUORUM

0.2.2 H16-01 : 03 février 2016

0.3 Suite des procès-verbaux

0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour

Dorian Desjardins-Leclerc propose l'ordre du jour tel que proposé par le secrétariat.

Mathieu Trudeau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

0.5 Date prochaine assemblée générale régulière

Dorian Desjardins-Leclerc propose le 21 septembre 2016.

Rachël Frenette appuie.

Adoptée à l'unanimité.

1.0 Permanence : point d'info

2.0 Charte

2.1 Présentation du projet de nouvelle charte

- ✓ Considérant le mandat de l'Assemblée générale [A15-01](#), du 02 septembre 2015

Que l'AGECVM forme un comité ad-hoc de révision de la charte de l'AGECVM au cours de la session Automne 2015;

- ✓ Considérant le document préparé par ce comité, composé entre autre de Carl Gosselin et Annie Legault, s'inspirant de la [charte](#) adoptée le 25 mai 2005;
- ✓ Considérant l'importance de la charte pour le fonctionnement de l'AGECVM, la charte étant le document légal de référence pour tous nos membres et nos partenaires extérieurs;

Rachël Frenette propose que :

- ❖ Que cette nouvelle charte soit distribuée le plus largement possible auprès des instances actuelles de l'AGECVM (Bureau exécutif, Table de concertation, comités de concentration, comités thématiques) et de nos membres en vue de récolter les réactions et d'éventuellement proposer cette nouvelle charte modifiée suite à ces consultations au référendum prévu à l'article 11.00 de la charte actuelle (***11.0 AMENDEMENT***: *Tout amendement apporté aux présents statuts et règlements doit se faire au moyen d'un avis de motion déposé en Assemblée générale et traité lors d'un référendum devant atteindre au moins 5% de quorum. Le Code Morin et le guide Voter c'est collégial ne peuvent pas être amendés, mais uniquement retirés ou remplacés*) après un avis de motion déposer lors d'une prochaine Assemblée générale;
- ❖ Que l'AGECVM embauche pour la session A16, après finalisation du texte de la nouvelle charte, une personne ressource à raison de 10h/semaine, pour mettre en œuvre une diffusion d'information et de recueil de réactions sur la nouvelle charte

auprès des comités de l'AGECVM et de l'ensemble de nos membres, en vue de rédiger l'avis de motion qui comprendra aussi l'organisation du référendum.

Que la personne ressource soit payée au même salaire que le secrétariat à la permanence, soit 15\$/heure.

Que la personne ressource soit choisie parmi les étudiant.e.s du CVM.

Que la durée du contrat soit de 3 mois.

Que le comité d'embauche soit composé du bureau exécutif rentrant.

Marie Chalifoux appuie. Adoptée à l'unanimité.

Éloïse Rivard amende que la personne ressource soit payée au même salaire que le secrétariat à la permanence, soit 15\$/heure.

Rachël Frenette appuie.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Amina B. sous-amende que la personne ressource soit choisie parmi les étudiant.e.s du CVM.

Jean-Sébastien Gagnon appuie.

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Cédric Gaillard Desrosiers propose comme amendement que la durée du contrat soit ~~de un~~ mois. L'amendement devient pour une durée de 3 mois.

Éloïse Rivard appuie.

Rachël Frenette sous-amende que la durée du contrat soit de 3 mois.

Timothée Trambly appuie.

Adoptée à majorité.

Pierre-Olivier Lessard amende que le comité d'embauche soit décidé maintenant. Dorian Desjardins-Leclerc appuie.

Dorian Desjardins-Leclerc propose comme sous-amendement une plénière de 15 minutes. Rachël Frenette appuie.

Le sous-amendement est battu à majorité.

Rachël Frenette sous-amende que le comité d'embauche soit composé du bureau exécutif rentrant.

Pierre-Olivier Lessard appuie.

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

2.2 Calendrier : discussion et éventuel avis de motion

Rachël Frenette propose d'attendre que la personne ressource soit embauchée.
Dorian Desjardins-Leclerc appuie.

Adoptée à majorité.

2.0 Avis de motion : Hausse de la cotisation

Éloïse Rivard propose de mettre en dépôt la motion.

Dorian Desjardins-Leclerc appuie.

Adoptée à majorité.

3.0 Affaires financières :

4.1 Bilan 2015-2016 : projet

Rachël Frenette propose l'ajournement de l'assemblée générale pour le 21 septembre.

Dorian Desjardins-Leclerc appui

Adopté à majorité

Constatation de quorum : 33 personnes.

4.1.1 Bilan A15-H16 (Fiche excel)

4.1.2 État des résultats 15-16 (Logiciel comptable)

4.2 Bilan des activités

4.3 Budget A16 (proposition secrétariat)

5.0 Élections du Bureau exécutif :

5.1 Calendrier électoral

5.2 Direction du scrutin

6.0 Plan d'action A16

7.0 Nomination délégué-e-s :

7.1 Conseil d'administration du Cégep du Vieux Montréal (1 issu-e du secteur préuniversitaire, 1 issu-e du secteur technique)

8.0 Affaires diverses

9.0 Levée